

Initiatives ministérielles

a) le total des montants dont chacun représente la valeur de la contrepartie devenue due au cours des quatre trimestres civils précédant le trimestre donné, ou payée au cours de ces trimestres sans qu'elle soit devenue due, à la personne ou à son associé au début du trimestre donné pour des fournitures taxables, sauf des fournitures par vente de leurs immobilisations qu'ils ont effectuées dans le cadre d'activités commerciales;

b) 30 000 \$, et

Je ne lirai pas l'alinéa suivant, car il est aussi long que l'alinéa a). Le paragraphe (2) contient une exception aussi longue que la première partie de cette définition, y compris l'alinéa que je n'ai pas lu.

En ce qui a trait à la taxe, nous sommes au bas de l'échelle, nous parlons des contribuables auxquels elle ne s'applique pas. Comment aimeriez-vous l'expliquer à ceux à qui elle s'applique? Bonne chance aux professeurs de musique.

Comme il ne me reste que très peu de temps, j'aimerais parler d'un aspect de la taxe qui, à mon sens, est d'une importance capitale, car j'ai l'impression que les ministériels essayent de nous jouer un tour de passe-passe. J'ai soulevé cette question hier. Le ministre des Finances nous a honorés de sa présence une heure durant hier mais, comme le ministre de la Justice l'a dit plus tôt aujourd'hui, pas pour que nous engagions le débat avec lui. Il n'était pas question de débat. Il était ici pour que nous lui posions des questions, pas pour y répondre.

En fait, croyez le ou non, le leader néo-démocrate à la Chambre a pris la parole à la fin de la séance pour pontifier en ces termes: «Nous remercions le ministre des Finances de s'être rendu disponible pendant l'heure où nous avons procédé à cet échange. Je crois que cela a été utile. . .» Ou bien le leader néo-démocrate à la Chambre n'a même pas écouté ce qu'on a dit, ou bien il n'a rien compris.

J'ai demandé au ministre des Finances si cela ne constituait pas la plus grande réduction d'impôt payable par les sociétés dans l'histoire du Canada. A-t-il répondu? Non, bien sûr que non!

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'interromprais pas normalement le discours de mon ami. Il y développait pour une fois une idée intéressante. Il a parlé du leader parlementaire du NPD et du fait que j'ai attiré l'attention sur l'heure supplémentaire que le ministre des Finances a passée à la Chambre à

répondre aux questions. C'était l'une des premières occasions que nous avons non seulement d'interroger le ministre, mais aussi de lui faire établir certaines choses. Il a dit, par exemple, qu'il supposait que les économies, que les fabricants vont faire quand la taxe sur les ventes des fabricants sera réduite de 13,5 p. 100 à 7 p. 100, seront automatiquement transmises aux étapes suivantes. Bien sûr, c'est ce qu'il suppose. Je ne crois pas que quiconque d'autre au Canada pense ainsi. Il était important que le ministre des Finances se prononce clairement.

Puis-je ajouter tandis que j'y suis qu'il existe des précédents de cette coopération: le fait que les libéraux appuient le projet de TPS du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Sud a la parole pour intervenir dans le débat. Encore trois minutes, et on pourra poser des questions ou faire des observations.

M. Manley: Monsieur le Président, l'idée que nous sommes en faveur de la TPS ne tient pas debout.

Je relève une contradiction dans les propos trompeurs qu'on nous a tenus hier. Le leader parlementaire du NPD a rappelé que le ministre avait essayé de nous faire croire que la taxe sur les ventes des fabricants serait totalement transmise aux étapes suivantes. C'est ce qu'il a dit. Il répondait alors à des questions. Mais voici ce qu'il a dit dans son discours d'hier, qu'on trouve à la page 7560 du *hansard*:

En fait, environ la moitié des 18 milliards de dollars de recettes de la taxe fédérale de vente provient de la taxation des intrants d'entreprises, des matériaux et des fournitures utilisés dans la production.

Il disait alors que les économies de cette taxe sur les intrants allaient servir à accroître les immobilisations dans notre pays. Qu'il se fasse une idée! Ou l'argent sert aux investissements des entreprises ou il va aux consommateurs. En réalité, une grande partie de la taxe passe des entreprises aux particuliers. Le ministre avait pourtant promis que les entreprises assumeraient une plus grande part de la charge fiscale.

Je me demande pourquoi le ministre refuse de le dire franchement. La question, posée à deux reprises, est restée sans réponse. Je mets le gouvernement au défi d'avouer aux Canadiens que, parce qu'il croit au système de l'entreprise, il juge préférable de faire payer les impôts par les particuliers et non par les entreprises. Nous avons donc, de l'aveu même du ministre, transféré au moins la